



Département de l'Orne  
Arrondissement de Mortagne  
Canton du Theil  
Commune de Mâle

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil quatorze**, le **quinze avril** à vingt heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Mâle dûment convoqué, s'est réuni  
à la Mairie de Mâle, sous la présidence de Mme Martine GEORGET, Maire  
de Mâle.

Nombre de conseillers  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 avril 2014  
Présents : Mmes GEORGET, CHOUANARD, MM. THIROUARD,  
SAUVEE, BUGEY, GUY, MIGNOT, Mme DARRY, MM. SOUVRE,  
SCHALK, Mme HOOD, M. POLICE, Mmes GALPIN, BOIMARE  
Absent : M. ETOURNAY  
Secrétaire de séance : M. GUY.

### OBJET :

- *Approbation du dernier compte-rendu*
- *Vote des taxes directes locales : habitation, foncier bâti, foncier non bâti, cotisation foncière des entreprises (CFE)*
- *Budget primitif 2014*
- *Indemnité du percepteur*
- *Délégués élus et agents au Centre National d'Action Sociale (CNAS)*
- *Promotion interne : création du poste de rédacteur et suppression du poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe*
- *Questions diverses.*

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 28 mars 2014.**

Madame le Maire demande à ce que deux points soient ajoutés à l'ordre du jour :

- Nomination d'un élu référent SAGE,
- Commission Communale des Impôts Directs,
- Salle polyvalente « Georges Voisin » : avenant de l'entreprise LAFITTE et FLECHARD

Ces ajouts sont approuvés à l'unanimité.

### **Vote des taxes directes locales**

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit délibérer sur les taux des différentes taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux des années précédentes, soit :

- Taxe d'habitation : 11.38 % pour un produit de 65 754 €,
- Foncier bâti : 6.24 % pour un produit de 55 548 €,
- Foncier non bâti : 12.52 % pour un produit de 16 026 €,
- CFE : 9.83 % pour un produit de 47 646 €.

### **Budget primitif 2014**

- **Assainissement**  
**Vote Budget 2014**

Le conseil approuve à l'unanimité le budget 2014 du service Assainissement, qui s'équilibre en recettes et en dépenses d'investissement à 38 631,00 € et en dépenses et recettes de fonctionnement à 55 877,00 €.



- **CCAS**

***Vote Budget 2014***

Les membres de la commission approuvent à l'unanimité le budget de fonctionnement 2014 du CCAS, qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à 2 507,00€.

- **Commune**

***Vote Budget 2014***

Le conseil approuve à l'unanimité le budget 2014 de la Commune, qui s'équilibre en recettes et en dépenses d'investissement à 365 488,00 € et en dépenses et recettes de fonctionnement à 561 172,00 €.

**Indemnité du percepteur**

**Attribution d'indemnités**

Le Conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

**Décide**

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an (334.69 € Brut),
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame Valérie HELIAS, Trésorière,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires (30.49 € Brut).

**Délégués élus et agents au Centre National d'Action Sociale (CNAS)**

Madame le Maire informe l'assemblée que suite aux élections municipales du 23 mars dernier et conformément à l'article L191, L225 ou L335 du code électoral, il y a lieu de procéder à l'élection d'un élu représentant de la collectivité au sein du CNAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de nommer Madame Martine GEORGET, déléguée des élus au sein du CNAS,
- de nommer Madame Christelle RONDEAU, déléguée des agents au sein du CNAS pour une durée de 6 ans.

**Promotion interne : création du poste de rédacteur et suppression du poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe**

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'une proposition au grade de rédacteur pour l'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe par promotion interne a reçu un avis favorable de la Commission Administrative Paritaire de catégorie B.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide:

- de créer un poste de rédacteur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014,
- de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à cette même date,
- charge Mme le Maire ou son représentant de prendre l'arrêté réglementaire et d'effectuer toute démarche en découlant.



### **Nomination d'un élu référent SAGE**

Madame le Maire indique qu'il est prévu de nommer au sein du Conseil Municipal, un élu référent SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Cet élu aura vocation à participer aux réunions et événements organisés dans le cadre de l'élaboration ou de la mise en œuvre du SAGE et sera destinataire des informations relatives à l'actualité de la gestion de l'eau du bassin versant de la Sarthe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- désigne M. ETOURNAY Jean-Pierre, en tant qu'Elu, référent SAGE.

### **Commission Communale des Impôts Directs**

Afin de procéder à la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de proposer 12 noms de commissaires titulaires et 12 noms de commissaires suppléants, constituant une liste à partir de laquelle le Directeur des Services fiscaux procédera à la désignation des membres de ladite commission.

A cet effet, le Conseil Municipal propose les personnes suivantes :

Commissaires titulaires : Marie-France MARECHAL, Claude HUET, Pascale BOIMARE, Yolande BUGUET, Pierre SAUVEE, Sylvie BROUSSOT, Stéphane BLANCHARD, Thiéry SCHALK, Jean-Luc DEVYNCK, Benoît DEBRAY, Sophie FOUQUET, Jean-Christophe MALNUIT.

Hors commune : Pierre PIGEARD, Olivier STASSE

Commissaires suppléants : Daniel CHAUVIN, Marie-Christine DEPOSE, Pierre CHENECE, Paul TEMPLIER, Jean-Claude KOLLER, Arlette SOUVRE, Jean-Michel GERARD, Christelle DEGRADOT, Edith MAUBOUSSIN, Françoise DUPIN, André LAMARRE, Laurent ROBION.

Hors commune : Jacques CHATE, Yannick DE GAULLE

### **Salle polyvalente « Georges Voisin » : avenant de l'Entreprise FLECHARD**

Mme le Maire présente l'avenant de l'entreprise FLECHARD concernant l'enrobé devant la salle polyvalente ainsi que les bordures.

Le montant du devis s'élève à 942.00 € TTC (785.00€ HT).

Le montant du marché passe donc de 14 776.58 € TTC à 15 718.58 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Mme le Maire ou ses adjoints, à signer l'avenant correspondant ainsi que tous les documents relatifs à cette opération,
- les crédits nécessaires sont prévus au budget.

### **Salle polyvalente « Georges Voisin » : avenant de l'entreprise LAFITTE**

Mme le Maire présente l'avenant de l'entreprise LAFITTE concernant l'éclairage extérieur, la modification de l'armoire en triphasé et le câblage et disjoncteur afin d'alimenter l'atelier ultérieurement.

Le montant du devis « éclairage extérieur » s'élève à 336.00 € TTC (280.00 € HT), celui de « modification de l'armoire » à 2 196.00 € TTC (1 830.00 € HT) et celui pour « alimenter l'atelier » à 720.00 € TTC (600.00 € HT).



Le montant du marché passe donc de 13 361.71 € TTC à 16 613.71 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Mme le Maire ou ses adjoints, à signer l'avenant correspondant ainsi que tous les documents relatifs à cette opération,
- les crédits nécessaires sont prévus au budget.

### **Questions diverses**

- ***Document unique***

Madame le Maire présente un projet de document unique évaluant les risques professionnels pour les agents et rappelle que ce projet en collaboration avec le centre de gestion est subventionné et sera établi en commun avec la commune de la Rouge et le SIVOS de Mâle-La Rouge. Après examen de notre dossier, le comité d'engagement et de gestion du Fonds national de prévention a émis un avis favorable pour soutenir la démarche. Une subvention de 2 720 € sera versée à la commune de la Rouge (commune pilote de ce projet) et un document attributif de subvention sera transmis prochainement.

- ***Salle polyvalente « Georges Voisin »***

Madame le Maire indique qu'une commande de produits ménagers est en cours pour la salle polyvalente ainsi que des dévidoirs et distributeurs à savon. Madame le Maire doit reprendre contact avec la société AXIMA pour la mise en place de différents aménagements dans la cuisine.

La réception des travaux est prévue mardi 22 avril 2014 à 14 h. La commission sécurité aura lieu le mercredi 23 avril à 9 h 30.

Par ailleurs, les modalités de l'inauguration seront fixées ultérieurement.

- ***Assainissement***

Madame le Maire charge M. THIROUARD, Adjoint, de contacter l'entreprise MSE qui gère l'alarme de la station, afin de supprimer les appels après intervention de l'agent sur le poste : cela génère en effet des consommations téléphoniques importantes.

- ***Logement « 15 place de l'église***

Madame le Maire propose de réunir la commission afin d'étudier la possibilité d'installer un chauffage alimenté par le gaz de ville ou de laisser un chauffage électrique. Madame le Maire a contacté l'ADEME afin d'avoir des conseils en matière de consommation énergétique.

La commission « Aménagement des Espaces et Habitat » se réuniront également pour réfléchir à la mise en place de panneaux d'affichage à la salle polyvalente ainsi qu'à la mairie.

- ***SCOT***

M. POLICE, Conseiller Municipal, demande si un compte-rendu a été reçu de la réunion publique du 13 février 2014. Pour le moment, aucun compte-rendu n'a été reçu.

- ***Fête de la musique***

La commission « Animation et Vie associative » se réunira le mardi 22 avril 2014 à 20 h 30 afin de préparer la fête de la musique qui aura lieu le 20 juin 2014. Une réunion sera organisée avec les associations impliquées dans l'organisation, dans un second temps.

- ***Exposition seconde guerre mondiale***

Une exposition aura lieu les 3, 4 et 6 juillet 2014 au château de Launay sur la seconde guerre mondiale, organisée par les Amis du Patrimoine.



Séance levée à 22 h

Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois de leur publication.

**LE MAIRE**

**LES CONSEILLERS**